



# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



## F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

**Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.**

**Mardi 31 mai 2011**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.  
N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

**[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)**

### **SOMMAIRE**

- 1) Appel à une journée de mobilisation dans les écoles mardi 7 juin 2011 (jour du CTPD) contre les fermetures de postes.**
- 2) RENTRÉE 2012 : arrêt des suppressions de classes ?**
- 3) Politique de l'Inspection Académique sur la question des exéats.**
- 4) Position de maintien pour la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement.**
- 5) Rythmes scolaires : les pistes de travail.**

### **1) Appel à une journée de mobilisation dans les écoles mardi 7 juin 2011 (jour du CTPD) contre les fermetures de postes.**

Cette mobilisation peut prendre des formes diverses dans les écoles :

- **grève des enseignants** : un préavis de grève départemental a été déposé par le SNUipp-FSU. Afin d'y participer, les collègues doivent envoyer une déclaration d'intention à leur IEN (pour le vendredi 3 juin).

Déclaration d'intention : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2025>

- **occupations d'écoles par les parents, élus.**

- **actions diverses.** Lors de ces actions, la couverture médiatique est à rechercher.

Informez le SNUipp-FSU des différentes actions afin de faire le point sur l'ensemble du département.

#### **Pique-nique revendicatif**

**(à l'appel de la FSU , du Se-UNSA et du SGEN--CFDT)**

**le mardi 7 juin devant l'IUFM de Colmar (lieu du CTPD) entre 12h et 14h**

Pour vous aider, le SNUipp-FSU 68 met à votre disposition :

[une pétition sur les 84 suppressions de postes dans le département](#)

### **2) RENTRÉE 2012 : arrêt des suppressions de classes ?**

Sans revenir sur le principe du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite, Luc Chatel a déclaré dans le JDD du 29 mai souhaiter qu'il y ait "autant de classes" dans le primaire en 2012 qu'en 2011. Une annonce à mettre au crédit de la mobilisation.

Le ministre de l'Éducation Nationale espère, dans un entretien au *Journal du Dimanche*, qu'il y aura autant de classes à la rentrée 2012 qu'à celle de 2011. Après avoir demandé un traitement différencié pour le primaire afin de veiller à fermer le moins de classes possibles à la rentrée 2012, Luc Chatel fait un pas supplémentaire dans un entretien accordé au JDD daté du 29 mai. Constatant dans un bel euphémisme, que "nous n'avons plus beaucoup d'enseignants en surnombre dans le premier degré" il propose cette fois au président de la République un traitement "spécifique" pour le primaire. Et si "cette année, nous avons 1500 classes en moins (...) mon objectif c'est qu'à la rentrée 2012, il y ait autant de classes qu'à la rentrée 2011" précise-t-il. Que la situation à venir des écoles primaires soit traitée sur un mode différencié ou spécifique - subtilité de la communication ministérielle oblige - il n'en reste pas moins que cette nouvelle annonce est à mettre au crédit des mobilisations qui ont rythmé tous ces derniers mois.

Le principe du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite n'est toutefois pas - encore - remis en cause. Mais un coin est enfoncé dans le "dogme" et le ministre est bien obligé d'admettre qu'il

est arrivé au bout d'une logique, qui a tout d'une impasse. La protestation multiforme des enseignants, des parents d'élèves, comme des associations d'élus locaux, a mis sur le devant de la scène l'exigence d'une autre politique budgétaire pour l'École. Et si la prudence est de mise à propos des annonces de Luc Chatel, il est certain par contre que la mobilisation reste à l'ordre du jour. Le SNUipp met en perspective auprès de tous ses partenaires une action d'ampleur, dès septembre, pour en finir avec les suppressions de postes.

### **3) Politique de l'Inspection Académique sur la question des exéats.**

Voici les critères définis per l'IA :

- 1) titulaire, rapprochement de conjoint avec ou sans enfant pour un département non limitrophe (tous sauf 90,88,67)
  - 2) exercer depuis au moins 5 ans dans une « zone violence »,
  - 3) garde alternée d'un ou plusieurs enfants,
  - 4) au cas par cas, pour une raison médicale,
  - 5) titulaire, rapprochement de conjoint avec enfant(s) pour un département limitrophe
  - 6) titulaire, rapprochement de conjoint sans enfant(s) pour un département limitrophe
  - 7) avoir participé 4 fois ou plus aux permutations;
- A ce jour, 30 demandes d'exeat ont été formulées. **Les critères 1, 4 et 5 seront accordés.**

### **4) Position de maintien pour la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement.**

**Situation des enseignants nommés à titre provisoire durant l'année scolaire 2010-2011 et qui souhaitent être maintenus dans la même école ou établissement :**

- en Education Prioritaire
- relevant du Plan Violence
- dans l'ASH : en établissement spécialisé, SEGPA et CLIS
- sur poste de modulateur

Ils saisiront **dès la première phase informatisée en vœu numéro 1** le numéro du poste sur lequel ils sollicitent leur maintien.

Si ces enseignants restent sans poste à l'issue de la première phase, ils adresseront pour le **vendredi 3 juin, délai de rigueur**, la fiche « demande de maintien dans l'école » à l'Inspection Académique – Division du Premier Degré – Bureau de la Gestion Collective des Personnels Enseignants. Un envoi par mail est fortement conseillé ([i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr) et [jerome.petitgenet@ac-strasbourg.fr](mailto:jerome.petitgenet@ac-strasbourg.fr)).

Une copie est à envoyer à l'IEN (pour avis) ainsi qu'au SNUipp-FSU 68.

*Aucune demande postérieure à cette date ne sera prise en compte.*

**Une priorité de maintien sera attribuée lors de la deuxième phase du mouvement en cas d'avis favorable de l'IEN.**

### **5) Rythmes scolaires : les pistes de travail.**

*La réforme des rythmes scolaires va-t-elle emporter deux semaines des vacances d'été ? Vendredi 27 mai, l'AEF a publié une dépêche présentant "les pistes de travail" discutées au sein du comité de pilotage chargé de réfléchir à une réforme des rythmes scolaires. Selon ce document, le comité pencherait vers une réduction de deux semaines et un zonage des congés d'été ainsi qu'une généralisation de l'accompagnement éducatif. L'origine du document reste inconnue. Nous avons pu vérifier son exactitude et consulter les principaux acteurs de cette réorganisation de l'École : syndicats, parents et associations complémentaires. Une certitude : les décisions auront un impact sur les enseignants de l'école au lycée.*

**LIRE la suite sur notre site :** <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2021>

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental:** <http://68.snuipp.fr>